

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
LIMITEE

A/C.5/L.815/Add.1  
3 décembre 1963  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Dix-huitième session  
CINQUIEME COMMISSION  
Point 68 de l'ordre du jour

ECOLE INTERNATIONALE DES NATIONS UNIES

Argentine, Belgique, Brésil, Chypre, Danemark, France, Ghana,  
Inde, Jordanie, Koweït, Liban, Libéria, Libye, Nigéria,  
Pologne, Soudan et Suède : projet de résolution

Additif

Ajouter la Birmanie, Ceylan, l'Indonésie et la Tunisie aux auteurs du  
projet de résolution.

-----